



Le 12 mars 2019/BF/cp

**RELEVÉ DES DÉCISIONS DE LA SÉANCE  
DU CONSEIL PARTICIPATIF DE LA FACULTÉ  
DU 28 NOVEMBRE 2018**

---

Corps professoral

Mmes C. Kaddous, K. Lempen, MM. M. Hottelier, N. Levrat, B. Winiger.

Corps des collaborateurs de l'enseignement et de la recherche

Mmes I. Martin-Rivara, J. Muheim, M. C. Marquet (vice-président).

Corps des étudiant-e-s

Mmes K. Acosta Barboza, E. Martin, J. Wüthrich, M. R. Arjantsev (président).

Corps du personnel administratif et technique

Mme S. Taboada Barreiro.

Assistent avec voix consultative

MM. B. Foëx, doyen, D. Gfeller, administrateur, Mmes B. Bertossa, C. Gidari Wassmer, conseillères aux études.

Excusé-e-s

Mmes C. Lager, M.-L. Papaux van Delden, M.-L. Velasco, M. B. Sträuli.

Invités

MM. J.-F. Maraia, M. Sassöli.

Procès-verbal

Mmes C. Peiry Krähenbühl, N. Spytek-Sutter.

---

1. Adoption du procès-verbal du 26 septembre 2018

M. Gfeller précise que le point 3 du procès-verbal du 26 septembre est erroné bien que fidèle à ce qui a été dit ; il sera présenté au point 3 du procès-verbal du 28 novembre.

M. Arjantsev corrige l'orthographe du nom de M. Piyadigamage, incorrectement écrit au point 5.

***Le Conseil participatif approuve le procès-verbal par 11 voix favorables.***

2. Modification des règlements des trois Masters universitaires d'études avancées de l'ADH :
- LL.M. en droit international humanitaire et droits humains
  - MAS en justice transitionnelle, droits humains et rule of law
  - Executive Master en droit international en période de conflits armés.

Directeur de l'ADH depuis septembre 2018, le prof. M. Sassöli rappelle que l'ADH est un centre conjoint de la Faculté de droit et de l'Institut des hautes études internationales et du développement ; l'Académie offre les trois masters cités plus haut.

Il présente le point et les modifications proposées, ***approuvées par 13 voix favorables par le Conseil participatif***, en tenant compte des corrections mineures relevées par le président.

3. Désignation / élection d'un nouveau membre au sein du Bureau représentant du corps des étudiant-e-s

Mme K. Acosta Barboza n'étant pour des raisons professionnelles pas disponible les mardis et certains mercredis, elle s'était retirée du poste de présidente du CPF et ne peut pas continuer à représenter le corps des étudiant-e-s au bureau du CPF. Mme Emanuela Martin lui succède.

***Le Conseil participatif approuve la modification par 12 voix favorables et 1 abstention.***

M. Gfeller précise que chaque corps désigne son représentant au sein du bureau mais que le Conseil participatif est invité à voter en cas de divergence, comme le prévoit le règlement d'organisation.

4. Modification du Plan d'études LL.M. Tax 2019-2020

Me J.-F. Maraia présente le point et la modification proposée, à savoir, en raison du nombre croissant d'étudiants et de la dynamique du groupe, une et non deux notes de synthèse, tout en gardant le même nombre de crédits (6).

***Le Conseil participatif approuve le plan d'études modifié par 12 voix favorables et 1 abstention.***

5. Divers et modifications

Fours micro-ondes pour les étudiant-e-s

En novembre 2017, Mme K. Acosta Barboza avait soulevé au Conseil participatif la nécessité d'obtenir un espace adéquat pour des fours à micro-ondes et une bouilloire pour les étudiants. Repris en juin 2018 par la CUAE (Conférence Universitaire des Associations d'étudiant-e-s), le projet a été discuté avec le Service des bâtiments et a conduit à l'aménagement de quatre fours micro-ondes à proximité de la MR290.

Accessibles en tout temps, tant en soirée que le week-end, ils satisfont pleinement les attentes des étudiant-e-s.

Le prof. Winiger s'est assuré que l'objectif était maintenant atteint car le projet initial était plus ambitieux.

Mme K. Acosta Barboza se déclare à ce stade pleinement satisfaite par ce qui a été mise en œuvre. Toujours à la recherche d'un espace mais consciente des difficultés pour en obtenir un – pour mémoire, la zone devant la MS150 était convoitée -, elle ne manquera pas de revenir vers le Conseil participatif avec d'autres informations si nécessaire.

#### Prix Société suisse de droit international (SSDI)

La prof. Kaddous informe que la SSDI a introduit il y a un an un prix pour la meilleure thèse de doctorat ou d'habilitation réalisée en droit international public, en droit international privé, en droit européen ou en droit comparé. Les thèses de doctorat ou d'habilitation doivent avoir été soutenues entre le 1<sup>er</sup> janvier 2018 et le 31 décembre 2018, dans une université suisse, dans une université étrangère associée à une université suisse ou encore dans une autre université étrangère, si le candidat possède la nationalité suisse. Délai de remise des ouvrages : 31 mars 2019. De plus amples renseignements sont disponibles sur <http://www.svir-ssdi.ch/fr/svir-preise/svir-preis/>.

La première remise du prix a eu lieu en novembre 2018 dans le cadre de la journée annuelle de la SSDI, co-organisée cette fois-ci avec l'Université de Zürich.

La séance est levée à 14h35.